

## RE-INSCRIPTION

Année scolaire 2020-2021

Madame, Monsieur,

**Merci de renvoyer au collège avant le 30 juin 2020 le dossier de ré-inscription de votre enfant entièrement complété.**

Liste des pièces à fournir :

- 1 fiche secrétariat (modifier en rouge les données inexactes et renseigner la ligne courriel)
  - 1 « fiche d'urgence »
  - 1 justificatif de domicile **si vous avez déménagé**
  - 1 extrait de jugement de divorce, **le cas échéant**
- Pour les parents divorcés ou séparés, fournir la photocopie du jugement. L'envoi des bulletins aux deux parents est obligatoire, merci donc de renseigner leurs coordonnées exactes.
- 1 « fiche gestion demi-pension » + 1 RIB à agraffer pour remboursement (pour demi-pensionnaire seulement)

**N.B. : - la liste des fournitures scolaires complète de l'établissement et une information sur les transports scolaires sont à consulter sur pronote et sur le site du collège.**

**- l'attestation d'assurance scolaire devra être remise à la rentrée au professeur principal.**

Si votre enfant change d'établissement à la rentrée 2020 :

➔ **Vous devez prendre contact avec le secrétariat du principal afin d'effectuer les formalités de changement de collège (sauf prépa-pro).**

Collège du Val de Saye

Affaire suivie par  
la direction

☎ 05 57 58 91 18  
☎ 05 57 58 99 61

Courriel :

[ce.0331888y@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.0331888y@ac-bordeaux.fr)

2 rue du collège  
33920 Saint-Yzan de  
Soudiac

Site internet du collège :  
<http://valdesaye.fr/>

La direction